

Les travaux de la protection civile

DE M. ERIC ISCHI

Ass. professionnelle suisse de protection civile des villes
GENÈVE

Votre journal reprend un article de *Cash* consacré aux travaux d'utilité publique réalisés par la protection civile dans le cadre de ses services d'instruction. A cet égard, il convient de préciser ce qui suit.

Le nouveau plan directeur de la protection civile, qui a été adopté en 1992 et 1994 par une large majorité des parlementaires fédéraux, précise que les temps d'instruction consacrés aux cours de répétition peuvent être mis à contribution pour effectuer des travaux d'intérêt public. Les engagements en question doivent répondre aux critères ci-après: les travaux doivent être approuvés par les autorités cantonales et communales; ils doivent correspondre dans leur finalité aux missions légales assignées à la protection civile et aux objectifs fixés chaque année par les cantons en matière d'instruction; ils doivent se dérouler dans un cadre hiérarchique et être dûment planifiés; ils doivent être neutres sur le plan du marché de l'emploi. (...)

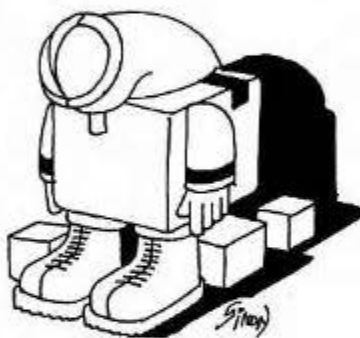
Il appartient aux cantons

d'arrêter les objectifs des cours de répétition et de superviser leur préparation et exécution. Ces cours doivent permettre aux participants d'appliquer, au sein de leur organisation d'incorporation, les connaissances et le savoir-faire qu'ils ont acquis durant l'instruction de base requise pour une fonction donnée. A noter que la protection civile attache une grande importance au principe de «la bonne personne à la bonne place». (...)

En sus de l'aide en cas de catastrophe et des secours consécutifs à des intempéries et à d'autres situations d'urgence, la protection civile a, au cours de ces dernières années, été engagée à maintes occasions avec succès dans le cadre de travaux liés à l'amélioration de l'infrastructure des communes. (...) Dans l'ensemble, aussi bien le personnel et les responsables des organisations de protection civile impliquées que les communes bénéficiaires et leurs habitants, s'expriment positivement au sujet de ces opérations d'entraide.

L'argument selon lequel les travaux d'utilité publique assumés par la protection civile seraient coûteux n'est pas pertinent, puisque ces activités sont effectuées dans le cadre des

services d'instruction obligatoires et indispensables au maintien de l'état de préparation de cette institution à son engagement au profit de la sécurité de la population et de ses conditions d'existence. (...)



DE M. P. SAUTY

Chef intercommunale PCI
ÉCHALLENS (VD)

(...) Ce n'est pas parce qu'une commune sur les trois mille que compte la Suisse met sur pied un cours de répétition avec des travaux d'utilité publique planifiés, selon votre article, de façon médiocre, que tous les CR semblables sont dans cet état de préparation. La situation économique actuelle ne nous permet pas de convoquer «sans raison» les astreints à des CR. Les communes

Un exemple

DE M. KARL VELAN,
ex-responsable OPC, BASSINS
M. ROLAND HUMBERSET,
responsable OPC, GLAND
M. MICHEL VOGEL,
responsable OPC, BEGNINS

A la suite de votre article déplorant un non-sens économique des activités de la protection civile dans ses travaux d'utilité publique, nous nous permettons de vous citer un exemple positif. A la demande de la municipalité de Bassins, un exercice a été consacré à des travaux d'utilité publique. Deux jours de préparations ont été nécessaires et quatre jours de travail pour une quinzaine d'hommes, tous du village et incorporés à la PCI. Le but de l'opération consistait à aménager la déchetterie. Des compartiments ont été créés, en rondins de bois, afin de remplacer les bennes actuelles (...) et d'améliorer par la même occasion l'esthétique des

lieux. L'équipe a en outre démolit les fondations d'une baraque de bûcheron et rendu le terrain à sa vocation agricole. Tout le terrain a d'ailleurs été égalisé et aplani. Le résultat est assez spectaculaire.

A l'instigation de l'inspecteur forestier, l'équipe a profité du matériel et du temps à disposition pour donner un aspect un peu plus «solenel» à l'emplacement de l'arbre du 700e en face du battoir. Il trône désormais, bien en évidence, entouré d'une clôture neuve et blocs de rocher.

Ces travaux coûteront à peine 6000 francs à la commune, alors qu'exécutés par des professionnels, ils auraient pu revenir à plus de 20 000 francs. Un résultat tangible de la réforme 95 de la PCI. Dans ce prix sont incluses des locations de machines (trax, camions, tracteurs) auprès d'entreprises de la région qui ont parfaitement collaboré à cette réussite. □

Pas de cours inutiles!

qui participent financièrement ne laisseraient pas un service dépenser inutilement l'argent du contribuable. L'instruction de base n'est pas oubliée lors des CR.

Les engins et outils que nous utilisons lors de tels travaux doivent être manipulés avec assurance. De ce fait, une partie du temps est consacrée à la révision de l'instruction. Le choix des participants a aussi son importance. Dans la plupart des cas, nous convoquons des personnes ayant une formation professionnelle liée aux travaux planifiés. Mais nous avons un

grand panachage de professions. Il n'est pas si inutile que vous voulez bien dire. La PCI n'a pas à justifier ces dépenses. Les réductions drastiques des budgets fédéraux, cantonaux et communaux ne nous permettent pas d'organiser des CR inutiles. Nous sommes actuellement dans une situation financière telle que la formation de base pourrait devenir de moins en moins bonne. Lorsque nous devons engager dans une situation réelle nos gens, le public ne se gênera pas de critiquer le manque de préparation. □